

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3452)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL435

présenté par

Mme Thourot, rapporteure et M. Fauvergue, rapporteur

ARTICLE 17

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« et exerçant ces activités ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de préciser que les entreprises rédigeant la lettre d'intention d'embauche doivent exercer une activité pour laquelle son détenteur poursuit une formation, afin d'éviter de possibles contournements de cette règle.